

LOIS DU JEU FOOT A 8

Loi I

Terrain de jeu : dimensions : longueur 60 à 70 m, largeur 45 à 50m.

Les surfaces de réparations mesurent 26 mètres de long par 13 mètres de large et peuvent être matérialisées aux 4 angles par des coupelles.

Les buts font 6 mètres x 2,10 mètres (tolérance 2m) et sont fixés au sol par des systèmes conformes.

Coup de pied de réparation (penalty) à 9m.

Le rayon du cercle central est de 6 mètres.

Impératif : les buts seront fixés au sol et supporteront des filets en état.

Loi II

Le ballon : il sera celui de la catégorie et sera conforme aux prescriptions des Lois du Jeu (taille 5 pour les seniors).

Loi III

Nombre de joueurs : l'équipe se compose de 8 titulaires dont 1 gardien + 3 remplaçants ceux-ci peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment sous réserve d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir en jeu selon les mêmes modalités. Une rencontre ne peut débuter ou se poursuivre si une équipe comporte moins de 7 joueurs.

Loi IV

Equipement des joueurs : l'équipement des joueurs est identique à celui du football à 11 en particulier en ce qui concerne le port de protèges- tibias, aucun objet dangereux et l'identification du capitaine par un brassard. Maillot dans le short et chaussettes relevées au-dessous du genou. La couleur du maillot du gardien de but doit être distincte de celle des joueurs.

Loi V

Arbitre : en l'absence d'un officiel désigné il sera procédé à un tirage au sort (art 121 RG) La personne licenciée désignée pour arbitrer sera certifiée médicalement, identifiée par le port d'une chasuble ou vêtement distinctif et connaître les règles du jeu à 8.

Loi VI

Arbitre assistant : la personne faisant fonction d'arbitre assistant sera certifiée médicalement, licenciée, identifiée par le port d'une chasuble ou d'un vêtement distinctif et connaître les règles du hors-jeu.

Loi VII

Durée des rencontres

Seniors 2x40 minutes + 10 minutes de mi-temps (règlement FFF)

Pour les autres catégories se référer au règlement de l'épreuve

Loi VIII

Coup d'envoi : identique au foot à 11 le ballon est en jeu lorsqu'il a clairement bougé. Les adversaires sont placés à 6 m du ballon et hors du rond central. Il est interdit de marquer directement depuis un engagement.

Loi IX

Ballon en jeu et hors-jeu : identique au foot à 11 le ballon est hors-jeu lorsqu'il franchit entièrement l'une des lignes extérieures du terrain.

Loi X

But marqué : identique au foot à 11 un but est marqué lorsque le ballon, en l'air comme à terre, franchit entièrement la ligne de but (entre les poteaux et sous la barre).

Loi XI

Hors-jeu : identique au foot à 11, le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.

Le hors-jeu se juge au départ du ballon.

Le joueur fait action de jeu.

Le joueur est hors-jeu s'il est plus près de la ligne adverse que le ballon et l'avant dernier adversaire.

Il n'y a pas de hors-jeu sur une touche, un corner, un coup de pied de but.

Loi XII

Fautes et comportements anti-sportifs : identiques au foot à 11.

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

Jouer de manière jugée dangereuse.

Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire.

Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains.

Fautes spécifiques du gardien de but :

Prendre le ballon de la main sur une passe en retrait avec le pied d'un partenaire.

Les dégagements de volée ou ½ volée sont interdits ainsi que de faire rebondir le ballon pour le dégager de volée ou ½ volée. En résumé : la relance du gardien de but s'effectue à la main, hors coup de pied de but.

Reprendre le ballon après l'avoir lâché sans qu'il ne soit retouché par un autre joueur.

Prendre le ballon à la main sur une rentrée en touche d'un partenaire.

Loi XIII

Coups francs : tous les adversaires doivent être à au moins 6 m du ballon

Les fautes spécifiques du gardien feront l'objet d'un coup franc indirect à l'endroit de la faute ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m (le mur à 6 mètres est autorisé sur demande).

Loi XIV

Coup de pied de réparation : il sera exécuté à partir du point situé à 9 mètres le gardien se situant dans ses buts avec les pieds sur la ligne. Tous les autres joueurs doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

Loi XV

Rentrée de touche : elles se font à la main comme pour le football à 11 et à l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Loi XVI

Coup de pied de but : le ballon sera placé à une distance maximale de 9 mètres (de la ligne de but), à droite ou à gauche du point de réparation. Le ballon sera en jeu dès sa sortie de la surface de réparation.

Loi XVII

Coup de pied de coin : il sera botté comme pour le football à 11, les adversaires se situant à au moins 6 mètres du ballon.

Matches à décision

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : Procédure pour les tirs au but :

- Cette épreuve se déroule dès la fin de la rencontre sans retour aux vestiaires.
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui tirera la première.
- Les 8 joueurs (gardien compris) présents sur le terrain au coup de sifflet final prolongations comprises participent à cette épreuve ce qui amène à une série de 8 tirs.
- Si une équipe se trouve en infériorité numérique l'autre devra se mettre obligatoirement au même niveau en nombre de joueurs
- Les remplaçants demeurent sur le banc.
- Les tirs sont effectués alternativement. Les coups de pied de but sont exécutés suivant les règles de la loi XIV du présent règlement
- Tous les joueurs sauf le gardien et le tireur sont dans le rond central.
- Si à la fin de cette série les équipes sont à égalité l'épreuve se poursuit avec les mêmes tireurs dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre de tentatives identique : elle sera déclarée gagnante.